



Conseil "Transports, télécommunications et énergie"
(questions relatives aux télécommunications)
Luxembourg, le 7 juin 2019

Président: **Alexandru Petrescu**, ministre des communications et de la société de l'information de la Roumanie. La **session débutera** à 10 heures.

Le Conseil tiendra un débat d'orientation et adoptera des conclusions sur l'**avenir d'une Europe fortement numérisée après 2020**: "Stimuler la compétitivité numérique et économique dans l'ensemble de l'Union et la cohésion numérique".

Le Conseil adoptera une décision relative à la position à prendre, au nom de l'UE, lors de la **Conférence mondiale des radiocommunications de 2019** (CMR-19) de l'Union internationale des télécommunications (UIT).

Les ministres prendront note du rapport sur l'état des travaux concernant une proposition visant à actualiser les **règles en matière de protection de la vie privée dans le cadre des communications électroniques**.

Sous "Divers", la présidence informera les ministres de l'état des dossiers législatifs en cours d'examen: le programme pour une **Europe numérique**, ainsi que le **Centre européen de compétences en matière de cybersécurité** et le **Réseau de centres de coordination**.

La présidence dressera un aperçu des événements les plus importants de la présidence qui se sont tenus en Roumanie. La délégation tchèque fournira aux ministres des informations concernant la conférence de Prague sur la sécurité de la 5G.

Enfin, la future présidence finlandaise présentera son programme de travail.

Conférence de presse: vers 15 heures

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>.

La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" (MPEG 4), et la galerie de photos seront accessibles à l'adresse suivante: <http://nwsr.eu/p/209610>

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Une Europe fortement numérisée après 2020

Le Conseil tiendra un débat d'orientation et adoptera des conclusions sur l'**avenir d'une Europe fortement numérisée après 2020**: "Stimuler la compétitivité numérique et économique dans l'ensemble de l'Union et la cohésion numérique" ([document sur le débat d'orientation](#)).

La stratégie pour un marché unique numérique (MUN) adoptée en mai 2015 visait à garantir un espace dans lequel la libre circulation des personnes, des services et des capitaux est assurée et où les particuliers et les entreprises peuvent, quels que soient leur nationalité et leur lieu de résidence, accéder et se livrer sans entrave à des activités en ligne dans un cadre garantissant une concurrence loyale et un niveau élevé de protection des consommateurs et des données à caractère personnel.

Selon les estimations de la Commission, l'achèvement du MUN peut contribuer à l'économie européenne à hauteur de 415 milliards d'euros par an, créer des emplois et transformer nos services publics.

Le [Conseil "Télécommunications", lors de sa session informelle](#) du 1^{er} mars 2019, tenue à Bucarest, a lancé un débat stratégique sur la politique numérique pour la période après 2020, autour de thèmes tels que l'intelligence artificielle (IA) et la cybersécurité.

Lors du **débat d'orientation du Conseil**, la présidence invitera les ministres à se pencher sur les questions suivantes:

- Quelles sont les principales mesures que l'Europe devrait prendre immédiatement afin de maintenir sa compétitivité au niveau mondial en ce qui concerne le commerce électronique et l'économie fondée sur les données, notamment en lien avec l'adoption rapide de l'IA par les entreprises et les PME?
- Comment pouvons-nous mieux faire face aux défis tels que les disparités numériques de façon à ce que personne ne soit laissé de côté dans le cadre de la transformation numérique?

Les conclusions que le Conseil doit adopter à la suite du débat devraient porter sur un grand nombre de questions, telles que l'importance de veiller à une mise en œuvre efficace des règles actuelles de l'UE; la nécessité de procéder à une analyse complète de la législation en vigueur, puis, le cas échéant, de prendre les mesures qui s'imposent; la nécessité de veiller à ce que la nouvelle politique soit fondée sur des données probantes; la nécessité de soutenir l'innovation et de favoriser les principales technologies numériques européennes; l'importance de réduire la fracture numérique et de connecter, le cas échéant, les régions, les industries, les administrations et les citoyens les moins connectés; le développement des compétences numériques; l'importance de l'éthique dans l'intelligence artificielle; l'importance de promouvoir le développement de la société du gigabit, notamment la 5G; la nécessité de renforcer la capacité de réaction de l'Europe en matière de cybersécurité; la nécessité de prendre en compte l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la transformation numérique; et la nécessité de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté dans le cadre de la transformation numérique.

Le Conseil européen a, à plusieurs reprises, souligné l'importance du numérique. Aux termes de ses conclusions de mars dernier, "l'UE doit aller plus loin dans la mise en place d'une économie numérique compétitive, sûre, inclusive et éthique, dotée d'une connectivité de rang mondial. Il convient d'accorder une attention particulière à l'accès aux données, à leur partage et à leur utilisation, à la sécurité des données et à l'intelligence artificielle, dans un environnement de confiance."

Les discussions menées par les ministres et les conclusions du Conseil serviront à l'élaboration de la future politique numérique de l'UE.

Le Conseil examinera et adoptera les conclusions en séance publique.

[Marché unique numérique en Europe \(informations générales\)](#)

Conférence mondiale des radiocommunications 2019

Le Conseil devrait adopter une décision relative à la position à prendre, au nom de l'UE, par les États membres lors de la [Conférence mondiale des radiocommunications de 2019 \(CMR-19\)](#). La conférence se déroulera du 28 octobre au 22 novembre 2019 à Charm el-Cheikh, en Égypte.

La CMR-19 se tient sous les auspices de l'Union internationale des télécommunications (UIT), institution spécialisée des Nations unies pour les technologies de l'information et de la communication (TIC).

La CMR-19 révisera le Règlement des radiocommunications, traité international qui attribue les fréquences aux différents services de radiocommunications et fixe les modalités techniques de l'utilisation de ces fréquences afin d'éviter les brouillages préjudiciables.

L'Acte final de la CMR-19 qui est envisagé vise à adapter l'utilisation du spectre radioélectrique aux différents types de réseaux en réponse aux avancées technologiques et à l'évolution de la demande. Il sera contraignant pour les parties.

Il est nécessaire de prévoir des positions de négociations de l'UE car certains points à l'ordre du jour de la CMR-19 sont susceptibles d'affecter des règles communes de l'UE ou d'en altérer la portée.

Les dernières révisions du Règlement des radiocommunications sont entrées en vigueur en janvier 2017.

L'UIT compte 193 membres; tous les États membres de l'UE sont membres de l'UIT. Chaque membre de l'UIT dispose d'une voix. L'UE est membre de secteur de l'UIT sans droit de vote ou de parole.

Procédure: La Commission a présenté sa proposition de décision du Conseil en février 2019. La décision entrera en vigueur le jour de son adoption par le Conseil. Elle sera rendue publique après la clôture de la CMR-19.

Vie privée et communications électroniques

Le Conseil prendra note du rapport sur l'état des travaux concernant une proposition visant à actualiser les **règles en matière de protection de la vie privée dans le cadre des communications électroniques** ([rapport sur l'état des travaux](#)).

Le projet de règlement vise à assurer un niveau élevé de protection de la vie privée, des communications et des données à caractère personnel dans le secteur des communications électroniques. Il a aussi pour but de créer des conditions de concurrence équitables pour les fournisseurs de services divers et de garantir la libre circulation des données et services de communications électroniques dans l'UE. Il remplacera la [directive "vie privée et communications électroniques" actuellement en vigueur](#), mise à jour pour la dernière fois en 2009, et complètera le [règlement général sur la protection des données](#), qui s'applique depuis le 25 mai 2018.

En vertu de la [proposition sur la vie privée](#) et les communications électroniques, la confidentialité des communications s'appliquerait au contenu de la communication comme aux métadonnées - par exemple, le destinataire de l'appel, l'heure et la localisation de l'appel ainsi que les sites web visités. La proposition contient par ailleurs des règles plus rigoureuses concernant les pourriels et les communications commerciales.

Le champ d'application des règles de protection de la vie privée serait étendu pour couvrir non seulement les télécommunications traditionnelles, mais aussi les fournisseurs de nouveaux services tels que les applications de messagerie instantanée et le webmail.

La Commission a également proposé de nouvelles règles concernant les cookies et le consentement requis pour avoir accès à des informations sur l'appareil d'un utilisateur.

Le **Conseil** a tenu un débat d'orientation sur cette proposition le 8 juin 2018 et un échange de vues le 4 décembre 2018.

Durant les travaux au niveau du groupe, la présidence roumaine a traité la grande majorité des questions soulevées par les ministres. Les principaux points de discussion portaient sur la manière dont la proposition de règlement "vie privée et communications électroniques" interagirait avec les nouvelles technologies, en particulier dans le cadre des connexions de machine à machine, de l'internet des objets ou de l'intelligence artificielle; la prévention et la détection des images pédopornographiques; les régimes de conservation de données et leur conformité avec les exigences de la charte des droits fondamentaux de l'UE; et la nécessité de laisser aux États membres suffisamment de souplesse dans les dispositions relatives aux autorités de contrôle, tout en respectant les exigences d'indépendance qui découlent de la Charte.

Procédure: la Commission a présenté sa proposition en janvier 2017. Cette proposition est l'une des actions prévues par la stratégie pour un marché unique numérique afin de renforcer la confiance et la sécurité au sein du marché unique numérique.

Pour être adopté, le texte devra être approuvé à la fois par le Conseil et par le Parlement européen. Celui-ci a adopté son mandat de négociation en octobre 2017.

[Marché unique numérique en Europe \(informations générales\)](#)

Divers

- Propositions législatives en cours d'examen:
Règlement établissant le programme pour une Europe numérique pour la période 2021-2027
[Programme pour une Europe numérique – Le Coreper confirme la compréhension commune dégagée avec le Parlement \(communiqué de presse du 13/03/2019\)](#)
Règlement établissant le Centre européen de compétences en matière de cybersécurité et le Réseau de centres nationaux de coordination
[Mise en commun et en réseau de l'expertise de l'UE en matière de cybersécurité – le Conseil arrête sa position sur les centres de cybersécurité \(communiqué de presse du 13/03/2019\)](#)
Informations communiquées par la présidence
 - Aperçu des événements de la présidence en Roumanie
Informations communiquées par la présidence ([site internet de la présidence](#))
 - Conférence de Prague sur la sécurité de la 5G (Prague, 1^{er} mai 2019)
Informations communiquées par la délégation tchèque ([site internet de la conférence](#))
 - Programme de travail de la prochaine présidence
[Informations communiquées par la délégation finlandaise](#)
-